



ABUS SUR REMBOURSEMENT FRAIS APPARTEMENT

Par **Iolisow**, le **08/12/2010** à **10:00**

bonjour,

mon fiancé a rendu son appartement en location au mois de juin 2009. Il avait un retard de loyer assez important mais qui a été comblé par la caution. Il a repeint l'appartement à neuf, mais l'agence lui reclame plus de 1 000€ de frais divers (remplacement lunette toilettes alors qu'elle était en excellent état, remplacement volets roulant alors que nous leur avions demandé d'intervenir alors que nous étions encore locataires car ne fonctionnait plus ne sont jamais venus...etc etc). J'ai commencé à régler (en tant que caution solidaire) par mensualités, mais j'ai lu qu'une loi les obligeait à me fournir en échange du remboursement les factures et matériels remplacés. Je suis quasiment sûre qu'ils seront dans l'impossibilité de me les fournir, et étant donné leur abus (car oui je trouve que rendre un appartement repeint à neuf et nettoyé ne mérite pas un remboursement loyer exclu de 1200€!!!) aurais je un moyen de les forcer à non pas rembourser ce que j'ai déjà versé (dans les 300e), mais annuler les sommes restantes?? Quelle est cette loi car je ne la retrouve plus, et comment dois procéder?

Je vous remercie par avance de votre attention.

Cordialement,

Melle Sophie JUAREZ

Par **Domil**, le **08/12/2010** à **10:22**

Que dit l'état des lieux de sortie ?